

FK 0922

Exigences qualité applicables aux fournisseurs

Document n° FK 0922
Version..... 6.0
Date 30.03.2017

S'applique à BU/GF/SF..... SBU P, SBU E
S'applique aux sites à tous les sites
Contexte d'utilisation..... usage externe
Langue..... FR
Traduction..... oui

Le fournisseur s'engage à accepter ces exigences minimales en signant et en renvoyant dans les 5 jours ouvrables le présent document à power-quality-hse@mandieselturbo.com.

(Ce document doit être signé une fois au début de la relation commerciale)

	Consentement du fournisseur	Date: _____
	Signature : _____	
	Cachet de l'entreprise : _____	

La transmission et la reproduction du présent document, l'exploitation ainsi que la divulgation de son contenu ne sont autorisés qu'avec le consentement de MAN Diesel & Turbo SE.

Modifications : voir historique des modifications

Tableau des validations

Version	Auteur	Approuvé	Validé
6.0	PPQO : Thomas Lauchner	PPQO : Thomas Lauchner PEQAS : Marcus Reckziegel	PPQ : Dr. Peter Wilk PEQ : Dr. Chhristoph Zeppenfeld
5.0	PQO : Thomas Lauchner	PQO : Thomas Lauchner	PQ : Gerhard Schießl

Historique des modifications

Version	Description	Date	Responsable	Département
6.0	Révision	30.03.2017	Thomas Lauchner	PPQO
2.0-5.0	Révisions			PPQO
1.0	Première validation			PPQO

MAN Diesel & Turbo SE
 86153 Augsburg
 ALLEMAGNE
 Téléphone +49 821 322-0
 Fax +49 821 322-3382
www.mandieselturbo.com

Copyright © MAN Diesel & Turbo SE
 Tous droits réservés, y compris la duplication partielle ou intégrale des reproductions photomécaniques (photocopie / microcopie) partielles ou intégrales et leur traduction.

Table des matières

Tableau des validations	2
Historique des modifications	2
Table des matières	3
1 Généralités.....	4
1.1 Information contextuelle	4
1.2 Validité	4
1.3 Exigences qualité pour les fournisseurs	4
1.4 Exigences minimales de qualité pour l'agrément d'un fournisseur.....	5
1.4.1 Règlement REACH	5
1.4.2 RoHS, WEEE	5
1.4.3 Clause de confidentialité	5
1.4.4 Doutes concernant la commande	5
1.4.5 Audit	6
1.5 Exigences particulières lors de livraisons aux usines ou sur sites de montage de MAN Diesel & Turbo	6
1.5.1 Mesures d'assurance qualité à l'égard de MDT	6
1.5.2 Normes et standards.....	6
2 Livraison aux usines MAN Diesel & Turbo SE.....	7
2.1 Planification de la qualité	7
2.2 Validation des livraisons en série	7
2.3 Garantie de la stabilité du processus	8
2.4 Obligation de contrôle final de sortie de marchandises chez le fournisseur.....	8
2.5 Contrôle de réception des marchandises limité chez MAN Diesel & Turbo SE.....	9
2.6 Gestion des produits défectueux.....	9
2.7 Mesures immédiates en cas de problèmes de qualité, couverture d'assurance	9
2.8 Autres accords de qualité.....	9
3 Livraisons par expédition directe	10
3.1 Livraison défectueuse	10
3.2 Documentation qualité	10
3.3 Dispositions finales	11

1 Généralités

1.1 Information contextuelle

Dans son réseau mondial d'entreprises, MAN Diesel & Turbo SE fabrique des moteurs diesel de grande puissance, des centrales électriques, des systèmes de propulsion marins, des turbocompresseurs à gaz d'échappement, des transmissions, des hélices et les systèmes électroniques de sécurité et de commande correspondants. Les pièces de ces produits ou les produits eux-mêmes sont fabriqués et montés dans des sites ultramodernes et ce dans un délai de fabrication très court.

La raison en est la livraison dans les délais impartis de pièces strictement conformes aux plans et aux spécifications. Un contrôle technique complet de la marchandise à la réception des pièces livrées par les fournisseurs n'est plus effectué dans les usines de production et de montage de MAN Diesel & Turbo SE.

C'est la raison pour laquelle, tout retard de livraison de pièces ou toute livraison de pièces défectueuses peut rapidement conduire à des retards dramatiques au niveau de la production et du montage. Il faut absolument éviter que cela ne se produise, faute de quoi cela engendrera des retards de livraison de notre part, des mécontentements de la part de nos clients et des pénalités drastiques.

Ainsi, tous les fournisseurs en tant que partenaires de MAN Diesel & Turbo SE - Supply Chain doivent en permanence garantir une livraison dans les délais impartis et des pièces conformes à 100 % aux spécifications.

1.2 Validité

Ces conditions générales de qualité s'appliquent à toutes les livraisons adressées à MAN Diesel & Turbo SE et doivent être respectées par tous les fournisseurs dans le monde entier.

1.3 Exigences qualité pour les fournisseurs

MAN Diesel & Turbo SE (MDT) entretient une relation de partenariat avec les fournisseurs. C'est la raison pour laquelle les présentes exigences qualité doivent clairement décrire les conditions générales pour les livraisons/prestations fournies à MDT et ce avant la première commande.

- ! L'acceptation des présentes exigences minimales de qualité est une condition préalable à l'agrément d'un fournisseur.

1.4 Exigences minimales de qualité pour l'agrément d'un fournisseur

Le fournisseur doit respecter les consignes de commande, toutes les exigences et les directives relatives à la commande issues des documents de référence ainsi que les dispositions légales. Le fournisseur doit mettre en place un système de management de la qualité (p. ex. selon l' ISO 9001) et obtenir un agrément de livraison à l'issue du processus d'agrément MDT.

1.4.1 Règlement REACH

Le fournisseur est tenu de protéger au maximum l'environnement. Le fournisseur s'engage à respecter toutes les exigences du règlement REACH actuellement en vigueur (VO (CE) N° 1907/2006) !

En font notamment partie :

- remplir dans les délais ses obligations d'enregistrement,
- consulter les utilisations identifiées 3 mois au préalable,
- respecter les restrictions en matière de substances,
- se conformer aux obligations d'information (titre IV REACH), p. ex. :
 - fourniture des fiches de données de sécurité
 - informations sur les substances extrêmement préoccupantes (SVHC) se trouvant dans les produits.

Le fournisseur est informé que la liste des substances extrêmement préoccupantes se trouvant dans les produits et candidates en vue d'une autorisation ainsi que l'annexe XIV du REACH doivent être mises à jour en permanence. Si l'actualisation du règlement REACH exigeait des modifications dans la production du fournisseur et que MDT était concerné, le fournisseur doit immédiatement se mettre en relation avec MDT

1.4.2 RoHS, WEEE

Le fournisseur atteste que tous les composants livrés satisfont aux consignes et aux restrictions des directives européennes RoHS (RL 2011/65/UE) et WEEE (RL 2012/19/UE) dans leur version en vigueur ainsi qu'aux transpositions juridiques nationales.

1.4.3 Clause de confidentialité

Toutes les informations ainsi que les détails techniques, que le fournisseur obtient dans le cadre d'un contact ou d'une livraison concernant MDT, doivent être traités de manière confidentielle vis à vis de tiers – et ce avant et après la livraison –. Le département achats de MDT réclamera une déclaration dans ce sens.

1.4.4 Doutes concernant la commande

- ! Avant le début de la fabrication, le fournisseur doit se concerter avec les achats MDT sur tous les doutes concernant la commande !
 - ⇒ Les tenants et aboutissants fermes en ressortant doivent être documentés !

1.4.5 Audit

Le fournisseur autorise MDT à réaliser des audits chez lui et à participer aux contrôles de production. Après proposition et accord préalable, les employés de MDT pourront accéder aux sites de production du fournisseur ou de ses sous-traitants.

1.5 Exigences particulières lors de livraisons aux usines ou sur sites de montage de MAN Diesel & Turbo

1.5.1 Mesures d'assurance qualité à l'égard de MDT

Le fournisseur est responsable de l'exécution conforme à la commande et aux réglementations correspondantes, ce qui signifie que le respect des points suivants est obligatoire :

- Toutes les mesures d'assurance qualité requises
- Réalisation de l'ensemble de la commande selon un processus défini (ISO 9001 ou équivalent). Contrôles de la fabrication (planification, réalisation et documentation)
- Contrôles finaux (réalisation et documentation des résultats)
- Exclusion de tous les composants défectueux ou divergeant de la spécification

Emballage et conservation qui garantissent la protection des pièces et satisfont aux exigences de transport.

1.5.2 Normes et standards

S'il y a lieu, le fournisseur assume la responsabilité de producteur. Pour les composants destinés aux installations marines, il respecte la " Rules & Regulations " des sociétés maritimes de classification compétentes ainsi que les autres prescriptions (p. ex. SOLAS, IMO) et, en cas d'obligation d'achat, il en informera les sociétés en temps utile et les mandatera.

S'il y a lieu, le fournisseur doit effectuer une évaluation de la conformité des composants ou des pièces et justifier auprès du client de la conformité par rapport aux directives CE à l'aide d'un document approprié. MDT a un droit de regard permanent sur les documentations internes du fabricant et sur l'évaluation des risques (dans la mesure où les directives CE l'exigent pour la prestation concernée) ou il peut en faire la demande. Le fournisseur doit remettre à MDT la documentation technique nécessaire. Si la directive CE sur les équipements sous pression s'applique à l'ensemble ou une partie de la prestation, alors l'AD2000 sera applicable.

2 Livraison aux usines MAN Diesel & Turbo SE

2.1 Planification de la qualité

Une planification efficace de la qualité par le fournisseur avant le démarrage de la production est la base pour la création de pièces dont la qualité satisfait à la spécification et pour une amélioration permanente du produit et des processus selon l'ISO 9001.

C'est la raison pour laquelle le fournisseur doit établir un plan de qualité adapté (FQP = Forward Quality Plan) pour tous les produits commandés par MAN Diesel & Turbo SE et ce, dès la préparation de ses premiers plans de travaux internes. Le fournisseur doit actualiser et améliorer en permanence le FQP pendant la production en série normale.

Dans le FQP doivent figurer à quels moments quels tests ou contrôles sont prévus chez le fournisseur ou ses sous-traitants. Le FQP doit indiquer si chaque série de tests/de contrôles est un point d'arrêt " HOLD-point " (la production est arrêtée jusqu'à ce que la série de tests/de contrôles soit terminée) ou s'il s'agit seulement d'une révision ultérieure des résultats de contrôle " REVIEW-point " (les résultats des séries de tests/de contrôles sont examinés sans arrêter la production). Si les tests/contrôles sont effectués par des services indépendants de la production (p. ex. le service qualité du fournisseur) ou par des tiers, il faut l'indiquer dans le FQP comme étape de contrôle point " Witness ".

Pour finir, le fournisseur doit mentionner dans le FQP toutes les caractéristiques des tests/contrôles obligatoires finaux avant l'expédition de la marchandise (EOLI = End Of Line Inspection).

Le FQP et le rapport des essais initiaux doivent être remis spontanément au service qualité de MAN Diesel & Turbo SE dans le cadre du processus d'échantillonnage initial.

Sur demande de MAN Diesel & Turbo SE, le fournisseur doit intégrer au FQP des tests/contrôles supplémentaires.

Si MAN Diesel & Turbo SE n'a pas commandé d'échantillon initial, le fournisseur doit archiver le FQP et le mettre à la disposition de MAN Diesel & Turbo SE si ce dernier en fait la demande.

En remettant ou en archivant le FQP, le fournisseur déclare son processus de production comme étant gelé.

Malgré l'examen du FQP par MAN Diesel & Turbo SE, l'entière responsabilité de la qualité de toutes les livraisons (c'est à dire une conformité à 100% des spécifications définies par MAN Diesel & Turbo SE) incombe au fournisseur.

En principe, un plan détaillé des contrôles est attendu, il s'agit de respecter les caractéristiques critiques conformément à notre AN51. Les consignes de contrôle au niveau de l'atelier doivent être enregistrées dans un protocole d'essai. MDT se réserve le droit de pouvoir consulter à tout moment les caractéristiques critiques et leur évaluation enregistrées selon un concept d'assurance qualité.

Si dans le cadre d'une livraison en série, des modifications du FQP sont nécessaires, elles doivent être effectuées en accord avec MAN Diesel & Turbo SE et la nouvelle version du FQP doit être remise à MAN Diesel & Turbo SE par le fournisseur.

2.2 Validation des livraisons en série

Avant la validation de la livraison en série, le fournisseur remet un échantillon initial accompagné du rapport d'échantillonnage initial

conformément à la directive qualité de MDT Q 10.09012-4503, si cela a été convenu lors de la commande.

Si des exigences relatives à la capacité du processus conformément à la directive qualité Q10.09012-4504 sont exigées lors de la commande, le plan de contrôle du processus selon la FK 0573 ainsi qu'une analyse du système de mesure des caractéristiques critiques doivent être présentés à MDT avant le début de la production de l'échantillon initial. En principe, les échantillons initiaux doivent être produits selon les conditions de fabrication en série et avec des outils de série.

Si cela est demandé, l'examen de capacité à court terme doit être remis en même temps que la documentation sur l'échantillonnage initial.

2.3 Garantie de la stabilité du processus

Si des exigences relatives à la capacité du processus selon la directive qualité Q10.09012-4504 sont exigées lors de la commande, alors les valeurs des caractéristiques de la capacité à court terme et à long terme sont à présenter à MDT. Le fournisseur s'engage à ce que le processus de production respecte les valeurs caractéristiques minimales prédéterminées.

Avant de prendre des mesures d'optimisation ou de faire toutes autres modifications du processus de fabrication défini et ayant un impact sur les spécifications données par MAN Diesel & Turbo SE, le fournisseur doit analyser les mesures envisagées de manière très critique et analyser leurs effets négatifs potentiels sur la qualité des produits livrés. Cette analyse doit être consignée par écrit en incluant la date de la mesure et (si présent sur le produit) la référence d'identification des premiers produits fabriqués selon le processus modifié. Le fournisseur doit remettre la présente analyse à MAN Diesel & Turbo SE.

Si MAN Diesel & Turbo SE constate un risque de détérioration, la mesure ne doit pas être mise en place.

2.4 Obligation de contrôle final de sortie de marchandises chez le fournisseur

Pour chaque lot livré, le fournisseur s'engage à effectuer un contrôle de sortie des marchandises (EOLI) avant la livraison selon les tests/contrôles prévus dans le FQP. Les résultats de l'EOLI doivent être documentés en anglais à l'aide du certificat de contrôle 3.1 selon EN 10204. Le responsable qualité du fournisseur valide le certificat de contrôle en le signant de sa main.

Le fournisseur doit conserver les certificats de contrôle pour une durée minimum de 10 ans après la livraison et les mettre immédiatement à disposition de MAN Diesel & Turbo SE si ce dernier en fait la demande.

2.5 Contrôle de réception des marchandises limité chez MAN Diesel & Turbo SE

Le contrôle de réception des marchandises chez MAN Diesel & Turbo SE se limite aux dommages de transport visibles ainsi qu'au contrôle de la quantité et de l'identité des produits commandés.

Le fournisseur renonce donc à l'objection d'une réclamation tardive.

Le fournisseur s'engage à orienter son processus qualité dans ce sens.

2.6 Gestion des produits défectueux

La procédure pour la gestion des pièces non conformes et les conséquences pour les livraisons qui en découlent est décrite dans la directive FK 0911 de MDT.

2.7 Mesures immédiates en cas de problèmes de qualité, couverture d'assurance

Si la livraison de produits ne satisfaisant pas à la spécification engendre un retard dans la fabrication et/ou dans le montage ou des arrêts de la production chez MAN Diesel & Turbo SE, le fournisseur doit immédiatement prendre des mesures, en concertation avec MAN Diesel & Turbo SE, en prenant à sa charge les mesures d'urgence appropriées (remplacement de la livraison ; travaux de tri dans son propre entrepôt ou celui de MDT ; éventuellement via un tiers indépendant, équipes de nuit ou de week-end ; etc.).

Il est fortement recommandé au fournisseur de souscrire à une assurance qui couvre les éventuels droits à un dédommagement en cas de livraison de pièces non conformes.

2.8 Autres accords de qualité

MAN Diesel & Turbo SE conclura avec le fournisseur des accords de qualité détaillés pour certaines pièces, notamment pour les pièces pour systèmes qui sont directement livrés par le fournisseur sur le lieu de l'installation ou sur le chantier naval.

3 Livraisons par expédition directe

3.1 Livraison défectueuse

! Les livraisons défectueuses que MDT identifie à la réception des marchandises, lors de la mise en service ou pendant la garantie, ne seront pas acceptées !

⇒ MDT formulera une réclamation et demandera une prise de position avec des mesures correctives adéquates.

Au plus tard 3 jours ouvrables après la réception de l'avis de réclamation, le fournisseur devra prendre position par écrit et soumettre sa solution. En outre, le fournisseur devra faire part à MDT des mesures prises pour éviter à l'avenir les livraisons défectueuses.

Les autres démarches et droits de MDT n'en seront pas affectés pour autant.

Le fournisseur assume la responsabilité de producteur, ainsi il doit effectuer l'évaluation de la conformité des composants ou des pièces des installations et attester de leur conformité avec les directives CE applicables en présentant le document approprié au client.

MDT a un droit de regard permanent sur les documentations internes du fabricant et sur l'évaluation des risques (dans la mesure où les directives CE l'exigent pour la prestation concernée) ou il peut en faire la demande.

Le fournisseur doit remettre à MDT la documentation technique nécessaire. Si la directive CE sur les équipements sous pression concerne tout ou une partie des prestations alors l'AD 2000 s'applique.

3.2 Documentation qualité

MDT demandera une documentation qualité pour les composants soumis à un contrôle qualité. La directive qualité Q10.09028-2101 est à respecter pour les projets de centrales électriques. Pour les projets de la marine la directive Q10.09028-2103 est à respecter.

Pour visualiser une directive qualité, veuillez saisir dans votre navigateur "<http://www.mandieselturbo.com/documentation>".

Un éventuel certificat peut être exigé en plus de la documentation de la directive qualité Q10.09028-2101, il doit être remis séparément à MDTQuality et être associé à un produit.

! Le contrat est considéré comme respecté lorsque MDT (département Power Quality) est en possession de la documentation qualité correcte, complète et dans les délais impartis.

MDT réalise une évaluation qualité des livraisons. L'indicateur qualité qui en découle est un critère important pour l'évaluation du fournisseur et par conséquent décisif pour l'attribution de commandes ultérieures.

3.3 Dispositions finales

La responsabilité du fournisseur en matière de non-conformité des produits qu'il livre ne se limite pas aux présentes conditions générales de qualité.

MAN Diesel & Turbo SE doit satisfaire aux exigences de ces conditions générales de qualité vis-à-vis de ses clients, ainsi ses fournisseurs sont contraints de vérifier et d'approuver ces conditions à moins que quelque chose ne les en empêche.

Si une ou plusieurs dispositions du présent document venaient à être nulles ou à le devenir, la validité du reste des présentes conditions générales de qualité n'en sera pas affectée. Les parties contractantes sont tenues de se comporter conformément aux objectifs des présentes conditions générales de qualité et de convenir d'une mesure de remplacement légalement admissible se rapprochant le plus possible de l'objectif économique de la clause frappée de nullité. Cela s'applique également lorsqu'il faut combler les lacunes des présentes conditions générales de qualité.

Aucun accord oral complémentaire n'a été convenu. Pour être valables, les modifications et les compléments des présentes conditions générales de qualité doivent être faites par écrit. Cela s'applique également aux modifications et aux compléments de la présente clause imposant la forme écrite.

En complément aux dispositions des présentes conditions générales de qualité, seule la loi de la République fédérale d'Allemagne peut régir les relations juridiques entre les parties allemandes.

Le lieu de juridiction et d'exécution est Augsburg, Allemagne.